

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er FEVRIER 2022

Présents : Laurent THOMAS, Christian VACHEZ, Yves CHARLIOT, Fabien DIARD, Stéphanie MEUNIER, Caroline ESPARVIER –CHABRIT, Michèle GIL

Absente excusée : Florence POYET-TISSOT

Absents pouvoir à Laurent Thomas : Romain DUCHEZ – Jérémy CHARLES

Absent pouvoir à Fabien DIARD : Philippe TEJEDOR

Secrétaire de séance : Michèle GIL

1 - APPROBATION DE LA PRECEDENTE REUNION : le Conseil valide le précédent Compte-rendu.

2 - APPROBATION AIDE AUX ENTREPRISES CCFE (Aide au COVID : dans le cadre de l'aide aux petites entreprises, une aide aux entreprises de Mizérieux a été accordée pour 200 € par entreprise) Le conseil valide le renouvellement de cette aide aux entreprises qui en feront la demande.

3 - APPROBATION « rétrocession chemin communal »

Sur la route des Varennes, au niveau des terrains de Mr J.Ch ROCHE, le Conseil valide la rétrocession du chemin d'accès aux terrains, pour 1 € symbolique, mais les frais de bornage et de Notaire seront à la charge du bénéficiaire.

4 - PRESENTATION DEVIS PUMPTRACK

Deux devis ont été présentés par les Entreprises BALMONT et CHAMBON, le Conseil valide le devis de l'Entreprise CHAMBON qui réalisera les travaux de terrassement et d'aménagement paysager du pumptrack. Pour info la subvention a été faite et validée. Reprise des travaux prévue en mai-juin.

5 - DELIBERATION POUR EMPLOYES MUNICIPAUX :

Le Conseil valide le passage à 35 h/hebdo de la **base de calcul** du salaire des employés municipaux.

6 - COURRIERS DIVERS :

Lecture par Mr le Maire de la note relative à la sauvegarde de l'Hôpital de Feurs, commentaires de Messieurs les Maires de Feurs et Montbrison, Mr Jean-Pierre TAITTE et Mr Christophe BAZILE.

Info : Le coût du SDIS s'élève à 7 238 € pour l'année, soit 14.42 € par habitant et 38.86 € par collectivité.

Le Comité USEP de Néronde demande une subvention, voir au budget.

Mr CHAMAS, récemment raccordé à l'assainissement porte une réclamation sur la base en M3 qui lui a été facturée, l'explication sur le calcul lui a été apportée.

Lecture des cartes de remerciements de Me Marguerite Marie DELORME pour l'action CCAS à Noël, et de Me et Mr Mc Gill, lors du décès récent de leur enfant.

7 - QUESTIONS DIVERSES :

Christian VACHEZ nous précise que l'indemnité de Monsieur le Maire est encore à 80 %, sachant que celle des Adjointes est passée à 100 % depuis une précédente délibération du Conseil. Le Conseil valide le passage de 80 à 100 % de l'indemnité de Mr le Maire, Laurent THOMAS .

Michèle GIL rappelle le problème récurrent des chats errants sur la commune et soulevé à maintes reprises par quelques habitants de la commune.

La commune étant responsable des soins des animaux errants, une convention tarifaire a été établie avec la Clinique vétérinaire d'Epercieux-St-Paul et l'obtention de 5 bons pour stérilisation a été faite.

Cependant reste le problème d'aller capturer les chats sur place, de les mener au Cabinet vétérinaire, charges qui incombent à la commune. Après renseignements, il y aurait la possibilité de passer par une Association sur Civens qui s'occuperait de toute la logistique et qui permettrait de clore enfin ce problème non réglé depuis des mois. Reste à déterminer le montant de la subvention à allouer à cette association. Ce dernier renseignement sera pris et communiqué ultérieurement pour décision favorable ou pas.

Michèle Gil demande à ce qu'il soit délivré un équipement approprié de protection pour la tâche de nettoyage de la station par notre employé municipal Lucien. Monsieur le Maire demande à Lucien, lors de sa prochaine visite médicale de s'informer précisément de ce qu'il serait nécessaire et complémentaire pour une protection maximale et une bonne sécurité.

Précision sur la location de la Salle des fêtes du Chevalard par les associations de la commune pour événements, qui est gratuite 2 fois dans l'année, mais reste à charge le montant de 50 € pour le nettoyage.

Caroline Esparvier-Chabrit rappelle la 2^e édition de la journée jeux de Société le 5 mars prochain et demande à Monsieur de Maire s'il a pu contacter le camion pizzeria ? Toujours sans réponse, à renouveler... d'autre part Monsieur le Maire demande à ce que la billetterie soit prise en charge par Escape game.

Laurent THOMAS demande de prévoir la disponibilité des membres du Conseil municipal pour les prochaines élections, soit les 10 et 24 avril pour les présidentielles

et 12 et 19 juin pour les législatives

Tous les thèmes à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée.